

<b>D 22-145</b>  <b>ACHAT DE 2 PARCELLES DE TERRAIN APPARTENANT A LA SCI CONCRETE.</b>  Votants : 18 Pour : 18 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix	<p>L'an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un décembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.</p> <p><u>Présents :</u> Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE et Dominique FROT, Adjointes au Maire, Alain BERTAUD, Alain GOSELIN, Christian MASSON, Patrick BARBA, Sylvia FLEURY, Nathalie MAHIER, Céline VOISIN et Didier FRAGASSI, conseillers municipaux.</p> <p><u>Absents excusés :</u> Catherine POULAIN : pouvoir donné à Laurent LAEMLÉ Élisabeth LEGRAND : pouvoir donné à Annie DUBOS Joanna DE KERGORLAY : pouvoir donné à Olivier COLIN Patrick BLOSSE : pouvoir donné à Christian MASSON Antoine ARIF : pouvoir donné à Sylvia FLEURY Fabien DUPONT</p> <p>Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.</p>
--	---

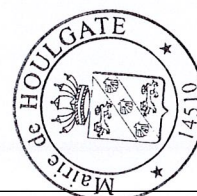
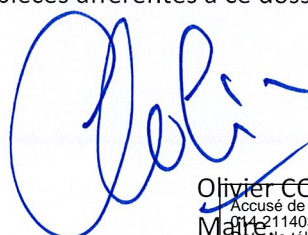
Olivier COLIN informe les membres de l'assemblée délibérante avoir négocié avec la SCI CONCRETE, représentée par Hervé PERONNY, l'achat de 2 parcelles de terrain sis Chemin de Trousseauville à HOULGATE.

Références cadastrales : section AM n° 232 et 234, d'une superficie totale de 53 a 48 ca, située en zone UE du Plan Local d'Urbanisme de HOULGATE.

Après de nombreux échanges avec le vendeur et négociations, une offre d'achat d'un montant de 129 800 € pourrait être acceptée par le vendeur.

Compte-tenu de l'intérêt pour la mairie de HOULGATE d'acquérir ce terrain, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'approuver ladite acquisition pour un montant maximum de 129 800 €, frais de notaire en sus.

- Vu l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
  - Vu l'avis du Domaine sur la valeur vénale du bien en date du 29 novembre 2022, estimée à 118 000 € +/- 10 % ;
- et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :
- D'approuver l'acquisition par la commune de HOULGATE des 2 terrains cadastrés section AM n° 232 et 234, d'une superficie de 53 a 48 ca sis Chemin de Trousseauville à HOULGATE, appartenant à la SCI CONCRETE représentée par Hervé PERONNY pour un montant de 129 800 € (frais d'acte en sus) ;
  - Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de la commune de HOULGATE,
  - D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.



Olivier COLIN,  
Maire  
Accusé de réception en préfecture  
1451211403381-20221221-D22-145-DE  
Date de télétransmission : 22/12/2022  
Date de réception préfecture : 22/12/2022